

## 2008/11. **Projet de décision présenté au Conseil d'administration** **Rapport annuel de la Directrice générale**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du « Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme » (E/ICEF/2008/10);

2. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNICEF qui a renforcé son orientation stratégique et ses partenariats pour appuyer l'action menée aux niveaux national et international en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus sur les plans national et international en faveur du bien-être des enfants;

3. *Constate* que beaucoup de pays ont encore d'énormes difficultés dans les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et engage à cet égard l'UNICEF à continuer à intensifier le soutien qu'il leur apporte, en particulier pour ce qui est du renforcement des capacités nationales, dans le but de venir à bout des problèmes qui subsistent;

4. *Se félicite* de trouver dans le rapport annuel une vue d'ensemble des résultats des activités menées par l'UNICEF et ses partenaires dans les cinq domaines d'intervention du plan stratégique à moyen terme et prend note du compendium de données détaillées et actualisées sur les grandes tendances et principaux indicateurs qui l'accompagne; et demande que ce rapport soit joint aux rapports annuels ultérieurs de la Directrice exécutive;

5. *Souligne* que le rapport annuel tient une place essentielle dans le dispositif de présentation de comptes rendus de l'application du plan stratégique à moyen terme au Conseil d'administration, et attend avec intérêt le rapport qui doit être présenté à la deuxième session ordinaire de 2008 sur l'examen à mi-parcours;

6. *Demande* à l'UNICEF, lorsqu'il établit le rapport annuel, de s'attacher tout particulièrement à fournir des informations et des analyses sur les principales difficultés rencontrées dans chacun des domaines d'intervention, le but étant d'aider les pays à progresser plus vite dans la réalisation des principaux objectifs en faveur des enfants, en particulier les pays qui rencontrent le plus de difficultés en la matière;

7. *Engage* l'UNICEF à continuer à améliorer ses prestations au regard de tous les indicateurs de la qualité de la gestion, et lui demande instamment d'accroître le pourcentage des recrutements à des postes inscrits au budget ordinaire et à des postes au titre des financements d'urgence assurés dans les 90 jours;

8. *Se félicite* des 10 initiatives entreprises par l'UNICEF pour améliorer son efficacité et lui demande de présenter, à la première session ordinaire de 2009, un document décrivant les incidences de ces 10 initiatives sur la qualité de ses prestations.

---

Session annuelle  
5 juin 2008